



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DE LA PARTICIPATION
DES FAMILLES AU SEJOUR DE PRINTEMPS
2021 ORGANISE A HABERE-POCHE.**

**DÉCISION N° DM-21-022
EN DATE DU 07 JANVIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour le séjour de printemps 2021 organisés par la ville de Vincennes dans le centre de vacances d'Habère-Poche ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour le séjour de printemps du 17 au 24 avril 2021 à Habère-Poche (séjours de 8 jours pour les 6-14 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	161 €	180 €	202 €	222 €	243 €	257 €	287 €	308 €	343 €	410 €

D'INSCRIRE la recette au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210107-lmc1H8033H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/01/2021
Date de Publication : 07/01/2021